



Bruxelles, le 19 mai 2015
(OR. en)

8970/15

RECH 141
TELECOM 119
COMPET 228
IND 80

NOTE

Origine:	Comité des représentants permanents (1 ^{re} partie)
Destinataire:	Conseil
N° doc. préc.:	8583/15 RECH 105 TELECOM 106 COMPET 182 IND 70
Objet:	Projet de conclusions du Conseil relatives à une recherche ouverte, en réseau et à forte intensité de données, qui constitue le moteur d'une innovation plus rapide et plus large <i>- Adoption</i>

1. Les conclusions du Conseil européen d'octobre 2013 portent essentiellement sur l'économie numérique, l'innovation et les services, en tant que moteurs de la croissance et de l'emploi. Elles préconisent une action de l'UE en vue d'établir un cadre favorable à un marché unique des mégadonnées (big data) et de l'informatique en nuage. En juillet 2014, la Commission a publié sa communication intitulée "Vers une économie de la donnée prospère" qui, outre les aspects industriels, met fortement l'accent sur la recherche et l'innovation.

Le 6 mai 2015, la Commission a publié sa communication intitulée "Stratégie pour un marché unique numérique en Europe" qui insiste notamment sur la nécessité d'investir dans les infrastructures et les technologies de l'information et de la communication, telles que l'informatique en nuage et les mégadonnées, ainsi que dans la recherche et l'innovation en vue d'optimiser le potentiel de croissance de notre économie numérique européenne.

2. À la suite du débat d'orientation que le Conseil "Compétitivité" a tenu lors de sa session de mars 2015 sur le thème "Libérer le potentiel numérique de l'Europe: une innovation plus rapide et plus large grâce à une recherche ouverte, en réseau et à forte intensité de données", la présidence a proposé un projet de conclusions du Conseil que le groupe "Recherche" a examiné lors de ses réunions des 16 février, 16 et 20 avril et 4 mai 2015.
3. Le Comité des représentants permanents a examiné les questions restant en suspens lors de sa réunion du 13 mai 2015, et est parvenu à un accord de principe sur le texte. Le Royaume-Uni a émis une réserve générale d'examen sur le texte final, à la suite des récentes élections législatives.
4. Le Conseil (Compétitivité) est par conséquent invité à adopter les conclusions lors de sa session du 29 mai 2015 en tenant compte des modifications, indiquées en caractères **gras et soulignés** et par des crochets [...], apportées lors de la réunion du Comité des représentants permanents.

Les modifications par rapport au document 8583/15 apparaissent en **caractères gras soulignés** et les passages supprimés sont signalés par des crochets [...].

**PROJET DE CONCLUSIONS DU CONSEIL RELATIVES À UNE RECHERCHE
OUVERTE, EN RÉSEAU ET À FORTE INTENSITÉ DE DONNÉES, QUI CONSTITUE LE
MOTEUR D'UNE INNOVATION PLUS RAPIDE ET PLUS LARGE**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

RAPPELANT

- ses conclusions du 31 mai 2010 intitulées "Stratégie numérique pour l'Europe"¹, dans lesquelles il est conscient que l'Europe devrait affecter les ressources nécessaires à la mise en place d'un marché numérique unique pour accroître la productivité, générer de la croissance économique, attirer les investissements, créer des emplois et renforcer sa compétitivité au niveau mondial;
- ses conclusions du 3 décembre 2010 intitulées "Les initiatives phares "Stratégie numérique pour l'Europe" et "Union de l'innovation" d'Europe 2020 appelées à s'enrichir mutuellement"², où il reconnaît le rôle joué par les technologies numériques, qui constituent l'un des principaux moteurs pour renforcer la productivité et la capacité de croissance de l'Europe et son potentiel d'innovation dans tous les secteurs;
- ses conclusions du 11 décembre 2012³ intitulées "Un partenariat renforcé pour l'excellence et la croissance dans l'Espace européen de la recherche", dans lesquelles il souligne l'intérêt que présente la communication de la Commission intitulée "Pour un meilleur accès aux informations scientifiques: dynamiser les avantages des investissements publics dans le domaine de la recherche"⁴ pour la réalisation de l'EER;

¹ Doc. 10130/10.

² Doc. 16834/10.

³ Doc. 17649/12.

⁴ Doc. 12847/12.

- ses conclusions du 30 mai 2013 sur le thème "Calcul à haute performance: la place de l'Europe dans la course mondiale"⁵, où il rappelle l'objectif général consistant à établir d'ici 2020 la suprématie de l'Europe dans la mise au point et l'utilisation des systèmes, logiciels, applications et services de calcul à haute performance;
 - les conclusions du Conseil européen des 24 et 25 octobre 2013⁶, dans lesquelles est soulignée l'importance de l'économie numérique, de l'innovation et des services en tant que moteurs de la croissance et de l'emploi et est préconisée une action au niveau de l'UE afin de mettre en place les conditions-cadres requises pour l'avènement d'un marché unique des données volumineuses et de l'informatique en nuage;
1. RÉITÈRE ses conclusions du 2 mars 2015 sur la politique du marché unique⁷, dans lesquelles il souligne que "l'exploitation pleine et efficace d'outils et de services tels que l'informatique en nuage, les mégadonnées, l'automatisation, l'internet des objets et les données ouvertes peut conduire à une meilleure productivité et à de meilleurs services et qu'elle devrait donc être facilitée, au moyen notamment de solutions axées sur les forces du marché, de la R&D, de la promotion des compétences nécessaires et du renforcement des capacités, ainsi que d'un approfondissement de la normalisation et de l'interopérabilité dans le domaine des TIC"; à cet égard, SOULIGNE que la recherche ouverte, en réseau et fondée sur les données peut optimiser le potentiel numérique de l'Europe en encourageant une innovation plus rapide et plus large, tout en prenant en compte les intérêts légitimes des parties concernées;
 2. PREND NOTE des progrès déjà accomplis sur la voie d'une Europe véritablement numérique, et des premiers échanges au sujet de la stratégie pour un marché unique numérique qui ont eu lieu au sein de plusieurs formations du Conseil;

⁵ Doc. 10322/13.

⁶ Doc. EUCO 169/13.

⁷ Doc. 6197/15.

3. ACCUEILLE AVEC SATISFACTION la communication de la Commission européenne du 2 juillet 2014 intitulée "Vers une économie de la donnée prospère"⁸, qui esquisse les caractéristiques de l'économie de la donnée et recense les principaux domaines dans lesquels il est nécessaire d'intervenir pour soutenir et accélérer la transition vers cette économie, et qui constitue une contribution importante au développement en cours du marché unique numérique; et ATTEND AVEC INTÉRÊT l'adoption par la Commission européenne, avant la fin de 2015, de son plan d'action détaillé visant à accélérer la transition vers l'économie de la donnée en Europe;
4. EST CONSCIENT du potentiel élevé de l'économie de la donnée et de la nécessité de renforcer toute la chaîne de valeur des données en Europe; RÉAFFIRME le large soutien politique qu'apportent les États membres à la mise en place de meilleures conditions-cadres permettant une innovation fondée sur des données qui soit plus rapide et plus large et dans l'optique de la recherche; NOTE l'importance que revêtent les données pour stimuler l'esprit d'entreprise, la transformation numérique de l'industrie ainsi que la mise au point de nouveaux modèles économiques, d'élaboration de nouvelles idées et la création de jeunes entreprises innovantes;
- 4 bis. PREND ACTE des les possibilités qu'offre la science ouverte et SE FÉLICITE du soutien croissant en faveur du libre accès aux publications concernant des travaux de recherche financés par des fonds publics et aux données sous-jacentes; ESTIME que l'ouverture des données issus de la recherche pourrait contribuer à rendre plus efficace l'utilisation des fonds publics. À cet égard, EST CONSCIENT de la nécessité de réfléchir aux paramètres scientifiques actuellement utilisés, ainsi qu'aux mesures pouvant inciter les chercheurs à publier des articles et des données en accès libre; dans le même temps, INSISTE sur la nécessité de veiller à ce que le partage, l'utilisation, la réutilisation et l'interopérabilité des données soient appropriés et fondés sur des normes communes, ainsi que sur l'importance d'instaurer un bon équilibre entre la recherche et l'innovation fondées sur les données et la protection de la vie privée; RECONNAÎT qu'il est nécessaire de développer les compétences en matière de données dans les milieux universitaires, de la recherche et, de manière plus générale, dans le public et SOULIGNE qu'il est important de mettre en place des infrastructures en ligne et des réseaux de centres d'excellence;

⁸ Doc. 11603/14.

Création de communautés et transfert de connaissances pour une économie de la donnée prospère

5. SOULIGNE qu'il importe de créer à l'échelle de l'UE des communautés dans le domaine des données rassemblant des chercheurs , des organisations de financement de la recherche, des organisations effectuant de la recherche, des entreprises, des PME, le secteur public et d'autres acteurs importants et CONSTATE qu'il faut encourager leur coopération tout au long de la chaîne de valeur des données afin de jeter les bases d'un écosystème de la donnée solide et dynamique; PREND NOTE du nouveau partenariat contractuel européen public-privé consacré à la valeur des mégadonnées, qui a été lancé en octobre 2014 et qui s'est donné cet objectif; PREND NOTE également des initiatives visant à partager et à gérer les services numériques de pointe, les outils scientifiques, les données, les connaissances et l'expertise qui permettent aux chercheurs de coopérer d'une manière plus efficace, comme par exemple l'initiative "Open Science Commons";
6. SE FÉLICITE des mesures de soutien aux chercheurs et à l'industrie, y compris les PME, dans le cadre du programme Horizon 2020 et PREND NOTE des initiatives telles que les projets de démonstration à grande échelle dans des secteurs ciblés et les environnements incubateurs et accélérateurs dans lesquels les résultats de la recherche en matière de technologies innovantes peuvent être rapidement testés et expérimentés, ainsi que l'incubateur de données ouvertes pour les PME. Ces mesures auront pour objectif de mettre en place des chaînes logistiques basées sur les données, de promouvoir un accès libre et de favoriser des réseaux d'incubateurs de données à travers l'Europe;
- 6 bis. RECONNAÎT qu'il est important que l'infrastructure de bases de données soit viable à long terme et de pouvoir disposer de services en nuage sûrs, fiables et de haute qualité, et SOULIGNE qu'il importe de pouvoir stocker et traiter en Europe des données de recherche produites dans les États membres; SE FÉLICITE, dans ce contexte, que l'on continue à développer d'un "European Open Science Cloud" qui permettra de mettre en commun et de réutiliser les données de la recherche dans différentes disciplines et par-delà les frontières, en tenant compte des aspects importants en matière juridique, de sécurité et de respect de la vie privée;

7. RAPPELLE la nécessité de renforcer les compétences numériques multidisciplinaires fondamentales; INSISTE, en particulier, sur la nécessité de disposer de types nouveaux de professionnels et de chercheurs dans le domaine des données qui combinent les connaissances dans leurs domaines, d'une part, et les compétences numériques et en matière de mégadonnées, d'autre part; RELÈVE l'importance des nouvelles compétences requises pour la mise au point et l'utilisation des nouvelles générations de technologies, systèmes, plateformes et services d'analyse des données; à cet égard, SE FÉLICITE des actions complémentaires qui contribueront au développement des capacités et PREND NOTE des initiatives telles que la European Data Science Academy, fondée sur un réseau de centres de compétences européens dans le domaine de l'analyse des mégadonnées;

Créer les conditions-cadres

8. SOULIGNE la croissance exponentielle des données, y compris des données de la recherche et SOULIGNE que si les données sont trouvables, accessibles, évaluables, réutilisables et interopérables, cela renforce considérablement le potentiel d'innovation et ouvre de nouvelles perspectives commerciales; SOULIGNE l'importance de normes, licences et formats ouverts, ainsi que de solutions logicielles ouvertes afin que les données de la recherche restent réutilisables et que les processus scientifiques soient reproductibles; dans ce contexte, RELÈVE qu'il faut promouvoir une innovation fondée sur l'exploration des textes et des données en tenant compte des besoins de la recherche et prendre en considération l'impact – et notamment les aspects financiers – de la réutilisation des contenus qui sont déjà légalement accessibles; SOULIGNE la nécessité de garantir la sécurité juridique ainsi qu'un cadre réglementaire adéquat qui puisse contribuer à un environnement favorable à la science et à l'innovation, en vue d'une meilleure utilisation des données;

- 8 bis. MESURE qu'il est important au niveau mondial d'assurer l'échange des données de la recherche et l'interopérabilité des données entre différentes disciplines et par-delà les frontières nationales, car cela permet d'élargir la portée scientifique des différents ensembles de données; à cet égard, DEMANDE que l'UE, dans ses relations avec les pays tiers, s'efforce de promouvoir un accès libre aux données de la recherche, dans un esprit de réciprocité et de bénéfice mutuel; NOTE l'importance d'efforts volontaires et à participation ouverte, à l'initiative des acteurs, pour développer la coordination et la coopération internationales concernant les infrastructures de données, comme c'est le cas pour la Research Data Alliance;
9. ENCOURAGE la création d'un environnement favorable aux données, aussi bien au niveau de l'UE que dans les États membres, qui ait pour effet de promouvoir l'interopérabilité, l'utilisation et la réutilisation des données appartenant aux pouvoirs publics à des fins de recherche et d'innovation, tout en assurant le niveau nécessaire de protection des données, par exemple par l'anonymisation, la pseudonymisation ou d'autres techniques;
- 9 bis. SOULIGNE que l'exploitation du potentiel du multilinguisme est susceptible de contribuer d'une manière significative à une économie prospère de la donnée; SOULIGNE la nécessité de poursuivre la mise au point de technologies et de services numériques dans le domaine linguistique, fondés sur une recherche et une innovation européennes d'excellente qualité, qui devraient permettre aux entreprises de créer des solutions couvrant toute une série de besoins du marché pour toutes les communautés linguistiques de l'UE;
10. DEMANDE que des mesures soient prises pour lever les obstacles à un accès élargi aux publications de la recherche qui bénéficient de fonds publics, ainsi qu'aux données sur lesquelles se fondent ces publications; DEMANDE que des mesures soient prises pour une meilleure gestion des données et, dans ce contexte, SE FÉLICITE du projet pilote de libre accès aux données de la recherche dans le cadre du programme Horizon 2020; dans le contexte de la mise en œuvre de l'Espace européen de la recherche (EER), ATTEND AVEC INTÉRÊT l'élaboration éventuelle de plans d'action ou de stratégies pour une "science ouverte";

11. SOULIGNE que l'infrastructure électronique constitue l'un des éléments clés pour une recherche et une innovation centrées sur les données ou bénéficiant de celles-ci, en proposant des services de conservation et de réutilisation des données, ainsi que des possibilités d'analyse des données; RELÈVE la nécessité de mieux exploiter l'infrastructure d'authentification et d'autorisation pour favoriser un accès libre aux infrastructures électroniques; SE RÉJOUIT que le programme Horizon 2020 aborde les environnements virtuels de recherche et les infrastructures électroniques d'analyse et de services dans le domaine des données;
12. SOULIGNE l'importance de PRACE⁹, une infrastructure européenne – de rang mondial – de calcul à haute performance (CHP), destinée à la recherche et qui donne accès à des ressources et des services informatiques pour des applications scientifiques et d'ingénierie à grande échelle; RECONNAÎT la nécessité de développer une nouvelle génération de technologies de CHP et APPELLE au renforcement de GEANT¹⁰, le réseau interconnecté d'installations de traitement de données; à cet égard, INVITE le Forum stratégique européen pour les infrastructures de recherche (ESFRI) à explorer les mécanismes qui permettraient une meilleure coordination des stratégies d'investissement des États membres dans les infrastructures électroniques, en couvrant également le CHP, l'informatique distribuée, les données scientifiques et les réseaux;
13. SOULIGNE l'importance de la recherche et de l'innovation dans la [...] stratégie pour un marché unique numérique et INVITE instamment les États membres, la Commission et l'industrie à reconnaître la nécessité d'augmenter les investissements dans la recherche et l'innovation dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC) et de stimuler l'effet de levier de ces investissements à court et à long terme;

⁹ Partenariat pour le calcul avancé en Europe.

¹⁰ Réseau de données paneuropéen pour la recherche et l'enseignement.

14. APPELLE à une meilleure identification des priorités sectorielles de recherche et d'innovation ayant le plus grand potentiel en termes de bénéfices sociaux et économiques dans une économie de la donnée; dans le même temps, INSISTE sur la nécessité de programmes de soutien sur mesure, au niveau national et régional, pour que les investissements dans les TIC aient un maximum d'impact à travers des stratégies de spécialisation intelligente;
- 14 bis. INVITE la Commission à aider les États membres, par exemple par le biais du mécanisme de soutien aux politiques, à identifier, analyser et exploiter les possibilités qu'offre une économie de la donnée dans le domaine de la recherche et de l'innovation, notamment en organisant des séminaires et ateliers d'apprentissage mutuel;
15. APPELLE à des synergies entre les stratégies nationales et européennes en matière de données pour garantir que l'Europe ait un rôle technologique de premier plan dans l'économie de la donnée, pour toutes les dimensions de la chaîne de valeur des données.
-